

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DPVI 230** Subvention à l'association Imp-Actes pour un projet de portail Web pour recenser les acteurs et les ressources du quartier de la Porte de Vanves (14e), avec une extension en direction des quartiers politique de la ville du 19e arrondissement.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant de prorogation voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Imp-Actes œuvrant dans le cadre de la politique de la ville sur le 14e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 10.000 euros au titre de 2011 est attribuée à l'association Imp-Actes (2521/ X08041) pour un projet de portail Web sur les quartiers de Porte de Vanves (14e) (2011\_01218).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre de la Politique de la Ville, exercice 2011.